



SOMMAIRE

- p. 2 : Ecoles - Parcs & Jardins - BMDP
- p. 3 : Dérogation aux 1607h et protocole droit de grève
- p. 4 : Promotions LDG - Bibliothèques
- p. 5 : DPGR - Ecoles - Crèches
- p. 6 : Comité technique - Notre système de santé

LA DICTATURE C'EST « FERME TA GUEULE ! » LA DÉMOCRATIE « CAUSE TOUJOURS » ?

Ne nous y trompons pas : la loi de Transformation de la Fonction Publique adoptée en 2019 est un véritable outil de casse du Service public et du statut général des fonctionnaires.

Elle remet profondément en cause la Fonction publique et notamment son versant territorial : extension du recrutement contractuel ; développement de l'individualisation des rémunérations, des logiques de concurrence entre agents et d'une conception des missions centrées sur des objectifs quantifiables au détriment de la qualité du Service public ; affaiblissement des organismes de représentation des personnels ; suppression des CHSCT ; réduction du droit de grève des agents territoriaux ; suppression de l'instance de recours disciplinaire dans la Fonction publique territoriale ; financement de l'apprentissage dans les collectivités par le CNFPT ; instauration d'un devoir de réserve ; remise en cause des accords locaux sur le temps de travail.

Jamais les garanties individuelles et collectives des agents n'ont été autant remises en cause ! Jamais le déni de démocratie sociale n'a été aussi fort !

C'est pourquoi la mobilisation de toutes et tous doit se poursuivre tant nationalement qu'au niveau local.

A Marseille, l'avènement d'une nouvelle équipe municipale avec qui nous partageons un certain nombre de valeurs – dont la défense des services publics et des agents territoriaux – nous a laissé entrevoir des perspectives intéressantes, malheureusement assez vite battues en brèche par le protocole de réduction du droit de grève dans les écoles et les crèches (que la CGT et la FSU ont récemment déféré devant le Tribunal Administratif.)

A ce propos, que des représentant.e.s de gauche qui nationalement votent contre cette loi de transformation de la FP, puissent l'utiliser pour mettre en place aussitôt arrivés ce recul sans précédent des droits sociaux des agents, alors même que le droit de grève est une garantie constitutionnelle, nous laisse déjà sans voix.

Mais que des syndicats (FO, UNSA, CFTC-CGC) dont les fédérations se sont clairement positionnées contre un tel dispositif au Conseil supérieur de la FPT, acceptent de signer en faveur d'une telle régression sociale, devrait amener chacun.e à en tirer toutes les conséquences ...

Puisse ce protocole connaître le même sort que le fameux article 24 (devenu 52) de la loi « sécurité globale » que le Conseil Constitutionnel vient de censurer !

Pour le reste, le calendrier du dialogue social vient d'être établi par M. Quignon, DGS, comprenant un certain nombre de dossiers prioritaires sur lesquels l'administration souhaite travailler avec l'ensemble des organisations syndicales, avant leur présentation au sein des instances (CT et CM). L'intention est louable et correspond à une de nos revendications vieille de presque un quart de siècle !

Nous espérons une volonté de dialogue saine et aussi claire que notre engagement à y participer sans restriction. Pour cela, il faut que certains engagements pris pendant la campagne soient enfin tenus : pour les écoles et les crèches, pour la lutte contre l'habitat indigne, en faveur de la culture *pour toutes et tous* ...

Et peut-être qu'enfin, une action municipale d'envergure donnera raison à ces mots d'Anicet Le Pors :
«Ce siècle sera peut-être celui des interdépendances, des interconnexions, des coopérations, des solidarités, toutes formules qui se condensent en France dans le concept de Service public. On ne s'en rend peut-être pas compte tous les jours en écoutant M. Macron, mais, contrairement aux espoirs et aux proclamations des thuriféraires du libéralisme, le XXIe siècle pourrait annoncer l'âge d'or du Service public.»

ECOLES

La marmite a changé mais la soupe est toujours immangeable ... comme avec la Sodexo ...

Les problématiques sont donc toujours les mêmes :

- * Toujours pas de plan pluriannuel de recrutements
- * Toujours pas de moyens matériels adéquates
- * Toujours autant de contrats précaires avec des absurdités telles que des ASIC aptes à 40h en contrat de vacation mais inaptés pour 28h en contractuel !!! Cherchez l'erreur ?

Après avoir bafoué notre droit de grève constitutionnel (remercions encore une fois les 3 syndicats signataires) au prétexte de l'équilibre alimentaire de nos « minots », cerise sur le gâteau, des repas pique-niques sont fournis par les parents ... par manque de personnel sur certaines écoles.

Concernant l'encadrement du droit de grève, la CGT et la FSU ont porté cet accord devant le Tribunal Administratif.

Concernant la refondation du service de l'éducation, il avait été prévu une rencontre par mois avec les organisations syndicales. A ce jour, nous n'avons été reçu qu'une seule fois ... Serait-ce le retour du monologue social ?

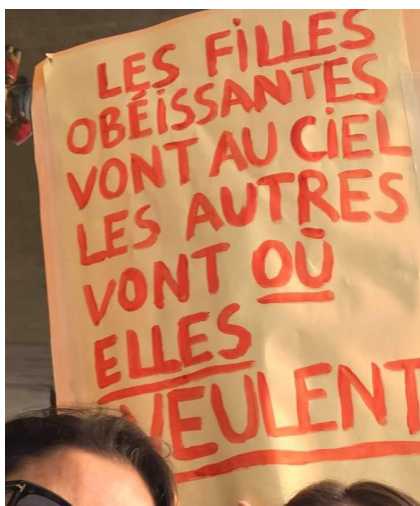
Sur la reconnaissance de la pénibilité du travail, la CGT a envoyé deux courriers au Maire demandant l'application de la dérogation au 1607h, courriers restés sans réponse à ce jour.

Pour information, sans réponse de la part du Maire, les agents décideront des suites à donner ...

Sur la question de l'attribution de titres-restaurant, la CGT a envoyé au Maire un courrier demandant l'attribution de titres-restaurant supplémentaires, les jours où la Sodexo ne livre pas les repas. Nous avons également sollicité l'attribution de 18 Titres-Restaurant/mois pour l'ensemble des agents des écoles car le repas Sodexo, ne devrait être vu que comme une partie intégrante de nos missions de « goûteuse » et donc, ne pas servir de prétexte à la non acquisition de Titres-Restaurant. Ceci rétablirait une situation aujourd'hui injuste et discriminatoire.

Pour finir, un peu de bonheur ! La CGT a gagné au Tribunal Administratif sur la question des arrêtés de désignation (réquisitions) de 2019.

VIVE LA LUTTE , VIVE LA CGT



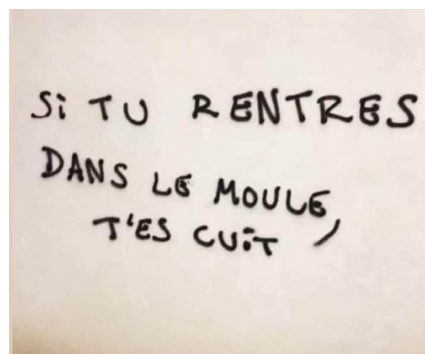
PARCS ET JARDINS

Malgré la réponse de Monsieur le DGS en date du 9 mars 2021, la NBI n'est toujours pas attribuée aux nouveaux agents qui arrivent dans le service. Ces agents attendent la régularisation ainsi que la rétroactivité de leur prime depuis bientôt 4 ans.

Concernant le conseil de discipline, nos camarades Mikaël, secrétaire général du syndicat et Pierre, représentant CGT du personnel de la DPJ se sont vus convoqués lors du conseil de discipline du 21/04/2021 devant lequel ils encouraient une sanction de 2 mois de mise à pied dont 1 avec sursis pour avoir « abusé » de leur mandat syndical concernant la défense des revendications des agents. Après délibération aucune sanction disciplinaire n'a été retenue à leur encontre.

Il est à noter que nous sommes bien dans le cas d'une entrave à l'exercice du droit syndical que nous considérons comme de la discrimination syndicale.

Nous avons demandé lors du Comité Technique du 11 mai à qui adresser les courriers syndicaux puisque le service de la DPJ et l'administration avaient décidé de ne plus répondre à notre organisation syndicale sur des situations concernant les droits des agents mais également de prendre les mesures nécessaires car les risques psychosociaux concernant ces agents sont très importants.



A LA RENCONTRE DES AGENTS DES BMDP

Une première tournée va permettre déjà de rencontrer une partie des agents des BMDP.

L'objectif est de faire un état des lieux au sens large des revendications des agents. Aussi, il est impératif de mettre en lumière les nombreuses interrogations que suscitent le projet de l'équipe municipale d'étendre les horaires d'ouverture des BMDP. Il est vrai que ce projet vise à améliorer la qualité du service public rendu aux usagers. Toutefois, pour que ce projet soit une réussite, il convient d'impliquer les agents au travers d'un dialogue social constructif avec les organisations syndicales. Il faut souligner que cette extension des horaires d'ouverture va forcément nécessiter une modification des cycles de travail et des recrutements. L'adhésion des agents à ce projet est donc fondamentale.

Il est légitime de s'interroger sur la manière dont la municipalité compte organiser ce changement en concertation avec les agents.

La CGT est et sera vigilante quant à la mise en place d'un vrai dialogue social avec une réelle prise en compte des revendications des personnels que notre organisation syndicale portera.

SUR LA DÉROGATION TEMPS DE TRAVAIL LIEE A LA PÉNIBILITÉ

Suite à l'application de la dérogation temporaire de 42h pour les agents des écoles et des crèches après le conseil municipal du 8 février dernier, la CGT a de nouveau interpellé le Maire à plusieurs reprises sur la mise en place de façon pérenne d'une dérogation au temps de travail annuel (1607h) pour ces 2 services en application de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001.

Nous demandons sa mise en place car ces deux services remplissent au moins un des critères définis par le texte, notamment celui concernant la pénibilité du travail.

En effet, comme nous l'avons explicitement fait remarquer dans notre déclaration lors du Comité Technique du 1^{er} avril, la crise sanitaire aggrave la situation, mais elle n'est en rien responsable d'une dégradation qui obère le fonctionnement de ces services depuis de nombreuses années. Elle a simplement mis en évidence le manque structurel de personnel que nous dénonçons depuis plusieurs années. Manque de personnel entraînant une surcharge de travail pour les agents et au regard de la pénibilité des métiers, un taux d'absentéisme important et des inaptitudes liées aux mauvaises conditions de travail de plus en plus nombreuses.

Notre organisation syndicale n'a eu de cesse de réclamer une prise en compte de cette pénibilité du travail dans ces deux directions, y compris dans le cadre du CHSCT dont le bilan de la Médecine du travail de 2018 pointait la chose suivante : « **le personnel des écoles occupe des postes à forte pénibilité physique et psychique** ». Il en est de même pour celui des crèches.

L'article 2 du décret demeure applicable puisque la municipalité s'en est inspirée pour valider cette dérogation temporaire aux 1607h pour ces agents. Rappelons aussi que c'est sur la même base qu'une dérogation pérenne a été accordée aux agents de la police municipale, dérogation validée par le contrôle de légalité préfectoral.

Nous sommes en attente d'un rendez-vous et dans le cas où l'administration ne répondrait pas à cette demande, les agents décideront des suites à donner à cette revendication.



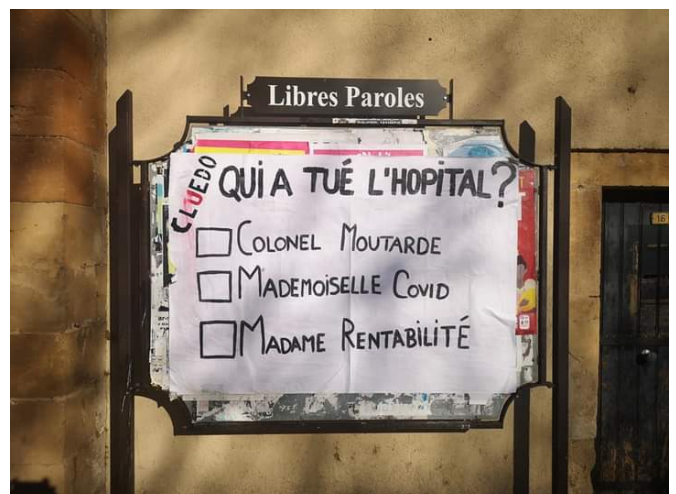
ENCADREMENT DU DROIT DE GRÈVE ÉCOLES ET CRÈCHES

Pour rappel, l'Administration a validé avec l'aval de 3 organisations syndicales (FO-UNSA-CFTC/CFE-CGC) un protocole d'accord sur l'encadrement du droit de grève dans ces 2 directions permettant la mise en place d'un service minimum entérinant une restriction pour ces agents à exercer librement leur droit de grève. **La CGT et la FSU ont refusé de signer un tel recul social.**

Au lieu de voter une restriction à l'exercice du droit de grève qui dans les faits « musellera » les agents demandant l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, l'administration aurait dû régler les problèmes de fond :

- Un plan pluriannuel de recrutement de 400 agents tous cadres d'emploi confondus
- Depuis plusieurs années, la CGT revendique la reconnaissance de la pénibilité du travail comme le cadre légal le permet mais inscrit dans la durée et non à titre provisoire.
- Un taux d'encadrement sur la pause méridienne respectant la norme AFNOR NFX50-220 sur « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » (1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 20 en élémentaire).

Pour information, la CGT et la FSU ont attaqué cet accord encadrant le droit de grève des agents des écoles et des crèches auprès du Tribunal Administratif.



PROMOTIONS 2021 :
Des Lignes Difficilement Gérées ...

Pour cette campagne de promotion 2021, un nouveau cadre réglementaire était appliqué : des critères ont été définis dans le cadre du dispositif dit des Lignes Directrices de Gestion.

- × Application des taux de promotions décidés par la municipalité dans le cadre statutaire légal
- × Appréciation de la manière de servir, de l'expertise, du degré de responsabilités du poste et de l'ancienneté
- × Les "oublié.e.s" sans promo depuis plus de 12 ans
- × Taux de promotion de 50 % pour les catégories C

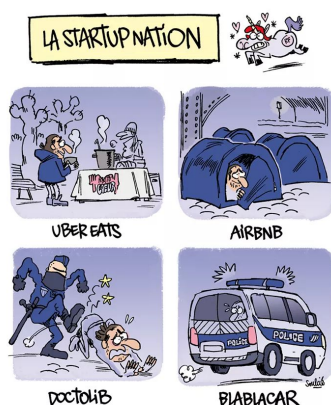
A partir de ces paramètres, nous avons rencontré les DGA et listé un tableau de proposé.e.s par notre OS transmis à la DGARH le 19 mars.

Aucun retour, alors que, dans le cadre des LDG, une dernière étape d'arbitrages devait avoir lieu avant publication de la liste officielle.

Alors que la CGT a respecté le principe de non diffusion d'une liste susceptible d'être modifiée, de nombreux agents ont été informés de leur promotion par le syndicat FO, avant la date officielle de publication (par mail direct ou par certaines directions *sympathisantes*).

Nous avons établi un tableau comparatif sur la répartition inégalitaire des promotions entre les différentes DGA et relevé des anomalies sur les choix individuels. La différence de traitement entre la DGARH et les mairies de secteur par exemple est flagrante. Plusieurs cas individuels sont parfaitement inexplicables. La pratique des postes ouverts et finalement fermés ne nous a toujours pas été expliquée : par exemple, comment se fait-il que des promotions aux grades de conservateur et conservateurs en chef validées par les services (musées et bibliothèques), la DAC et la DGA aient été in fine retirées ? Sans explication comment ne pas penser que les noms proposés ne devaient pas convenir ? Reste à savoir à qui ... Enfin, nous avons relevé le nom respect du critère d'ancienneté dans certains services comme les écoles, les crèches, la DOF, certain.e.s promu.e.s se révélant beaucoup moins ancien.ne.s que certain.e.s recalé.e.s ...

Les agents espéraient la mise en place de nouvelles pratiques non-clientélistes avec l'arrivée d'une nouvelle municipalité. Le réveil est rude tant l'impression de revivre les campagnes de promotion des années passées est prégnante malgré certaines avancées de forme ...



BIBLIOTHEQUES
Plus on pédale moins vite ...

C'est donc le statu quo au sein des bibliothèques : alors que la direction et M. Coppola, adjoint à la Culture demandent depuis plusieurs mois une quarantaine de recrutements statutaires pour un fonctionnement tout juste à minima, c'est le grand gel administratif dans l'attente des résultats d'une AMO (Aide à maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le recours à un audit externe ...) pour les aspects RH et organisationnels. Nous l'avons dit, la nécessité d'un tel audit ne nous semble toujours pas évidente, sauf à vouloir retarder le calendrier de recrutements que tout le monde sait inéluctables.

En 2016, l'ancienne municipalité votait un plan de développement de la lecture publique de plus de 14 millions d'euros sans qu'aucun projet de service n'ait été préalablement établi ni par la DGA, ni par la DAC, ni par la direction des bibliothèques de l'époque. Et là, la validation d'une AMO externe deviendrait une nécessité absolue pour déclencher les deux dizaines de recrutements qui permettraient de rouvrir les bibliothèques et services fermés en raison d'une GPEEC inexistante depuis plusieurs années ?

Ce n'est ni aux usagers, ni aux personnels de faire les frais d'une telle incurie administrative !



Ce jour-là, Kévin oublia qu'en tant que bibliothécaire et fonctionnaire, il était soumis au devoir de réserve...



QUE SE PASSE-T-IL A LA DPGR ?

Malgré que la lutte contre l'habitat indigne ait été un axe fort de la campagne du Printemps Marseillais et constitue un sujet tout aussi fort du programme de la nouvelle équipe municipale, force est de constater que la situation administrative de la Direction Prévention et Gestion des Risques en général (DPGR) et de son Service Sécurité des Immeubles (SSI) qui en ont la charge est des plus troubles.

Un remaniement RH a en effet été décidé avec le départ au 1^{er} avril de la directrice de la DPGR et du responsable du SSI.

Interrogé lors du CT de cette même date par une déclaration commune CGT-FSU, le DGS a indiqué qu'il avait été informé par l'Inspection Générale des Services (IGS) de la « non-formalisation de certaines procédures et d'un management inadapté ». L'objectif serait de « recentrer cette direction sur ses missions de sécurité ».

Ce service et ses agents qui n'ont pas compté leur investissement sans faille depuis la catastrophe du 5 novembre 2018 méritent d'en savoir un peu plus quant aux récriminations qui ont abouti au limogeage de leur direction. C'est pourquoi nous avons demandé que soit communiqué aux membres du CT le rapport de l'IGS à la base de cette décision, ces agents se retrouvant une nouvelle fois dans une situation fragile impactant leur organisation et leur santé au travail.

Cela contribuerait en effet à apaiser les tensions dans un service essentiel dont dépend la sécurité et l'avenir de tant de Marseillais.es

A L'ECOLE DES ECOLES MARSEILLAISES

Les agents des piscines du service des sports sont allés prêter main forte aux agents des écoles pour les soulager dans leur surplus de travail lié au protocole inapplicable des cantines scolaires.

Pour certain la tâche fut aisée mais pour d'autres les problèmes se sont accumulés au point de transformer cet élan de solidarité en calvaire.

Pour commencer le manque de note de service de la DGARH sur la qualité de cette solidarité (volontariat ou redéploiement du personnel ?) et l'inorganisation du service des écoles (planning inexistant, appel téléphonique pour les affectations, changement de lieu de travail lors d'une même journée, répartition des tâches inégales selon l'école, pas d'EPI pour les agents et une formation inexistante pour l'encadrement des enfants) a créé un climat de mal-être au travail.

Mal être qui se double maintenant de colère lorsque certains agents se trouvent sur le point de se voir retirer une partie de leur salaire pour absence injustifiée lorsqu'ils oublient de signer une feuille d'émargement ou lorsqu'un secteur leur annonce par téléphone que la mobilisation est basée sur le volontariat.

Ici comme ailleurs, le personnel n'a pas à payer pour l'absence de transversalité entre les différents services et pour l'inorganisation qui en résulte.

Cette mobilisation contrainte et ardue a eu pour conséquence de faire prendre conscience aux agents du service des sports la difficulté de travailler dans certaines écoles et de mettre en exergue les souffrances au travail du personnel habituel (horaires décalés, matériel de nettoyage insuffisant, bruit et stress en période de repas, quota d'adultes par enfants très insuffisant, organisation et coordination déficiente...) où la mauvaise gestion des années Gaudin plane encore sur ce service en état de mort cérébrale...



CRECHES EN PERIL ...

La situation de ce service ne change pas : tout se détériore . Depuis la rentrée le sous effectif chronique plombe le moral et la santé des agents.

Le déplacement systématique des agents sur des crèches en carence de personnel, outre le brassage en temps de crise sanitaire, a de quoi décourager les plus valeureux.ses ! D'autant que le plan d'embauche à effectifs constants ne laisse pas espérer d'embellie...

Quand les structures ne ferment pas pour cause de covid ou par manque de personnel, c'est à l'état calamiteux de nos locaux que nous le devons. Bien que le sentiment des équipes réduites à peau de chagrin soit que ce n'est que jouer la montre faute de personnel suffisant à l'ouverture.

Dernier exemple en date la crèche des Cyprés fermée pour raison sanitaire qui ne comptait plus que 4 agents et dont la réouverture avant intervention des travaux n'a été que partielle le temps de trouver des solutions.

Dans ce cas comme dans d'autres, comme le déménagement de la crèche de la Savine, nous constatons que le relais des informations aux agents relève presque de la course à l'échalote et que les agents sont bien souvent la 5^{ème} roue du carrosse.

Concernant les travaux, le constat n'est guère mieux malgré la mise en place du dispositif *allo-mairie crèches* : qualité médiocre des interventions, carences dans le suivi, perte des informations en cours de route ...

C'est dans ce contexte que notre syndicat a interpellé le Maire pour que notre service puisse comme la loi le permet, déroger aux 1607h et reconnaître la pénibilité de nos métiers. Pendant ce temps plane toujours sur nous la loi régressive ASAP et les projets d'ordonnances associées qui dégraderont encore plus les conditions d'accueil des enfants et nos conditions d'exercice.

Première avancée suite aux mobilisations et aux nombreuses interpellations : le conseil d'administration de la CNAF (CAF nationale) qui participe au financement des modes de garde du secteur petite enfance a rejeté le projet de décret de loi ; ce qui confirme sa dangerosité pour la santé, le bien-être et la sécurité des jeunes enfants !

Face à ce danger restons mobilisés.

(Nous vous invitons à consulter les témoignages anonymes sur le réseau social facebook #petiteenfanceenperil et pourquoi pas témoigner de vos conditions de travail!)

EN DIRECT DU COMITE TECHNIQUE

Les CT se suivent mais ne se ressemblent pas. Quoi que ... Les 3 derniers avaient un point commun : le refus de siéger de FO pour notamment mettre la pression sur le dossier des DGA ... Conséquence : report du CT du 23/04 au 1^{er} avril (non, non, ce n'est pas un poisson ...).

Pour le dernier CT, celui du 11/05, FO a été magnanime en envoyant siéger une seule élue, afin que le quorum soit atteint et que le CT ne soit pas une nouvelle fois reporté...

Reste à connaître les vraies raisons de cette politique de la chaise vide, politique pour laquelle aucun.e des électrices et électeurs n'ont voté en 2018, et ce quel que soit le syndicat choisi ...

Concernant les dossiers :

Dérogation exceptionnelle au temps de travail dans les écoles et les crèches : Pour UNSA et CFTC-CGC ; Abstention CGT et FSU

Mensualisation des primes : Contre FSU ; Abstention CGT, UNSA et CFTC-CGC

Cycles SAMU Social : Pour à l'unanimité

A signaler : deux dossiers en communication très intéressants, l'un sur l'audit financier (attention qu'il ne devienne pas un prétexte pour *ne pas faire* ...); l'autre sur l'égalité hommes-femmes autour de laquelle il reste tant de choses à faire.

1871 / 2021
la Commune
a 150 ans...

Comme un espoir mis en chantier

Dans le cadre de la célébration des 150 ans de la Commune de Paris, la Cgt organise une série d'initiatives rappelant ces 72 jours de soulèvement et de lutte du monde ouvrier pour un congrès social, tragiquement terminés par « la semaine sanglante » et le massacre de milliers de combattants.

En ces temps de restrictions sanitaires, et afin que ces initiatives puissent être accessibles par le plus grand nombre, celles-ci seront retransmises en direct via le site internet et la page facebook de la CGT.



ALORS NE FAITES PAS COMME LUI. SYNDIQUEZ-VOUS !

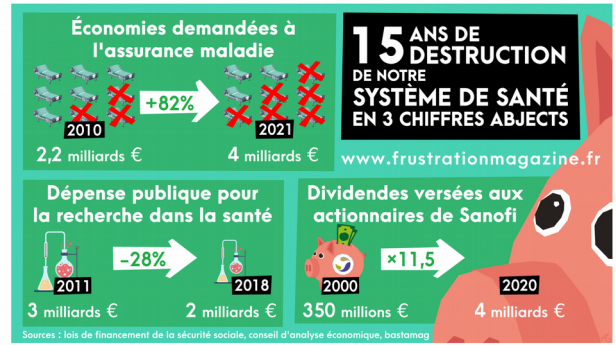
NOM : _____ Prénom : _____ Age : _____

Adresse : _____

Grade, Emploi : _____ Service & adresse : _____

A retourner à la CGT Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS
4, Bd Henri Bouille - 13004 Marseille - mail : cgtvdm@free.fr ou cgtictvdm@free.fr

COMPRENDRE L'ÉCHEC DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ



On se demande souvent pourquoi la France, un pays doté d'une Sécurité sociale, d'instituts de recherche et d'un groupe pharmaceutique mondial, n'a pas réussi à produire de vaccin et ne parvient pas à contribuer à la fin de l'épidémie de Covid. L'explication est simple : derrière le volontarisme affiché du gouvernement et son zèle quand il s'agit de nous priver de liberté pour des raisons sanitaires, ce qui nous arrive n'a pas du tout infléchi le cap fixé par la bourgeoisie aux gouvernements successifs depuis 15 ans.

1 – Economies réclamées à l'Assurance maladie en 2021 : 4 milliards... comme en 2019

2 – Les crédits publics pour la recherche et développement dans la santé ont baissé de 28% depuis 2011

3 – Les dividendes versés aux actionnaires de Sanofi ont été multipliés par 11,5 depuis 2000

On pourrait faire autrement

Nos États capitalistes se soumettent aux règles du jeu de l'industrie pharmaceutique parce qu'ils le veulent bien. On pourrait faire autrement. L'Etat pourrait produire lui-même, dans des usines réquisitionnées, le vaccin de Pfizer, de Moderna ou d'Astra Zeneca, en mettant fin à cette dictature du brevet pharmaceutique. **La loi lui en donne le droit : en cas d'urgence sanitaire, le gouvernement peut obtenir d'office une licence d'exploitation d'un produit pharmaceutique.** Le code de propriété intellectuelle le prévoit à l'article L613-19. Des médecins et des politiques le demandent déjà. Ce mouvement de levée des brevets pharmaceutiques pourrait se faire au niveau mondial, pour faire en sorte que ce ne soit pas seulement les pays riches qui soient en mesure de donner suffisamment aux labos pour être livrés les premiers.

C'est ce que l'urgence dirait de faire, ainsi que le bon sens. Mais ce n'est pas ça qui gouverne Emmanuel Macron. Même en pleine épidémie mondiale, lui et ses proches ont d'abord en tête les intérêts de leurs amis. Serge Weinberg, président du Conseil d'administration de Sanofi, est celui qui a permis à Macron de devenir millionnaire en travaillant pour la banque d'affaires Rothschild. Comme le dit l'économiste Eloi Laurent, il est faux de dire que nous vivons en dictature sanitaire. Ce ne sont pas des considérations sanitaires, la volonté de sauver des vies et de protéger les plus faibles en améliorant notre système de santé qui guident le gouvernement. Nous vivons, comme avant, dans une dictature de classe, où l'objectif, même en plein Covid, reste de donner aux riches.

Article complet :

<https://www.frustrationmagazine.fr/echec-systeme-sante/>